



FDSEA DES SAVOIE

La FDSEA des Savoie est un syndicat professionnel agricole (régime loi 1884). En 2012, les FDSEA de Savoie et de Haute-Savoie ont fusionné. Depuis 1945, notre vocation est de défendre l'agriculture pour offrir des conditions de vie et de revenus équivalentes aux autres catégories socioprofessionnelles. Elle porte un projet pour une agriculture des Savoie viable, vivable et durable.

CAHIER D'ACTEUR

FDSEA DES SAVOIE

POUR UNE PAC QUI SOUTIENT LA COMPETITIVITE, LA CREATION DE VALEUR, L'EMPLOI ET ACCOMPAGNE LA RESILIENCE

L'agriculture des Savoie est marquée par des conditions de production difficiles et génératrices de surcoûts importants (bâtiments d'élevage, matériels agricoles, productivité du travail, etc.)

La politique agricole locale favorise avant tout les signes de qualité (AOP, IGP) et la recherche de valeur ajoutée.

La production laitière fortement majoritaire a fait le choix des races locales, de l'herbe et du lait cru. Les autres productions végétales et animales s'inscrivent elles aussi dans une démarche de qualité.

Les difficultés rencontrées et les nouveaux défis (résilience des exploitations face aux crises climatiques et sanitaires, le positionnement des agriculteurs comme acteurs de la transition énergétique ou encore le renforcement du lien avec les citoyens consommateurs) nécessitent aussi d'être intégrés dans la future PAC.

Le cadre de réflexion pour la future PAC, au regard du modèle agricole que nous défendons, devra prendre en considération :

- une politique forte pour la transmission des exploitations et l'accompagnement de l'installation des jeunes agriculteurs ;
- sa contribution à la résilience des exploitations face aux crises mais aussi à leurs préventions ;
- le soutien aux exploitations agricoles dans la transition énergétique ;
- une reconnaissance plus forte des territoires montagnards face à leur handicap naturel.

Par ailleurs et par expérience, les dispositifs de financement et cofinancement européens devront être évalués quant à leurs conséquences sur la pression foncière. En effet, les « droits » attachés au foncier sont générateurs de concurrence et de conflit entre agriculteurs.

PRIORITE 1 : SOUTENIR LA COMPETITIVITE ET LA CREATION DE VALEUR AJOUTEE

- Reconnaître les handicaps naturels des zones de montagne pour une meilleure prise en compte des enjeux spécifiques pour le territoire de montagne, il doit être privilégié une approche spécifique par un sous-programme « montagne » renforçant le soutien aux investissements (bâtiments agricoles, matériels spécifiques) et aux projets collectifs structurants. Les moyens financiers seront issus d'un transfert budgétaire suffisant du premier vers le second pilier.
- Renforcer les filières fragiles. Le renforcement du couplage des aides à la production devra permettre aux filières fragiles des zones à handicap d'être confortées. Elles assurent aussi l'entretien de l'espace et une diversification nécessaire (notamment les filières « viande »).
- Renforcer l'ICHN. L'ICHN doit être recentrée sur les zones de montagne afin de compenser les surcoûts inhérents aux spécificités de ce territoire. L'ICHN favorise le maintien des emplois et l'activité économique. Du point de vue environnemental, en liant le montant d'aides au chargement animal, l'ICHN favorise une exploitation raisonnée des surfaces agricoles et permet de lutter contre la déprise potentielle de certaines zones. L'ICHN doit encore plus s'affirmer par son renforcement comme le dispositif d'intervention de la politique montagne de la PAC avec un renforcement budgétaire. Pour éviter les effets de rentes, nous souhaitons, comme pour les aides PAC, la réintroduction d'un critère d'âge.
- Mieux reconnaître les productions non majoritaires en zone de montagne. Hormis la production laitière de montagne, les autres productions, arboriculture, maraichages, viticulture, bovins, viande,... exercent elles aussi dans des conditions particulières avec une productivité moindre. Or ces filières représentent elles aussi des emplois (salariés / non salariés), une création de valeur ajoutée pour le territoire et une offre locale de qualité, soit un coût carbone pour ses produits inférieur à ceux provenant d'autres régions, voire importés. Pour les régions de montagne, des dispositifs spécifiques pour ces filières doivent être mis en place, même à l'échelle de micro-filières.

PRIORITE 2 : SOUTENIR L'EMPLOI

- Maintenir les aides découplées. Les aides découplées constituent un socle qui compense les coûts économiques induits par le modèle agricole européen ; à fortiori, dans un contexte défavorable vis-à-vis des accords du Mercosur, du Ceta... Les agriculteurs relèvent les défis de produits de qualité, de respect de l'environnement, de prix raisonnables. Les Droits à Paiement de Base, grâce à la convergence, seront renforcés. Ils permettront une meilleure prise en compte des pâturages permanents et des surfaces peu productives. Ces territoires sont exemplaires en matière de biodiversité.
- Favoriser l'emploi par les aides découplées. Ces aides n'ont pas de lien direct avec l'emploi agricole. Elles peuvent même inciter à l'agrandissement des exploitations agricoles. La majoration pour les premiers hectares permettra de consolider l'emploi non salarié. Le renforcement de cette majoration doit être financé par la mise en place d'une dégressivité au-delà d'un seuil de surface qui tienne compte de la main d'œuvre agricole.
- Adapter et expérimenter des nouveaux dispositifs d'accompagnement de l'installation. Des efforts importants ont été consentis pour l'installation de jeunes agriculteurs visant à pallier les départs à la retraite. Face à une pyramide des âges inquiétante, les aides à l'installation et surtout à la reprise des exploitations (le coût du capital reste très important) doivent être renforcées. La future PAC doit permettre l'expérimentation de dispositifs déconcentrés à l'échelle des régions, voire des départements (en phase avec la volonté gouvernementale pour la future loi 3D).

PRIORITE 3 : UNE PAC QUI ACCOMPAGNE LA RESILIENCE

- Mieux faire face aux aléas climatiques et sanitaires. Nous préconisons le développement d'outils de gestion de crises liées aux aléas climatiques et sanitaires. La mise en place de programmes opérationnels par filière sur des territoires définis est l'une des pistes qui permettra aux agriculteurs de se prémunir. Par ailleurs, l'approche mutualiste vis-à-vis du risque climatique est indispensable. Elle permettra d'intégrer les impacts sur les fourrages, le système assurantiel étant défaillant.

De même, le FMSE doit être renforcé au regard des risques sanitaires avec une attention particulière pour les productions au lait cru.

L'agriculture montagnarde avec ses spécificités, ses modes culturels, ses productions de qualité malgré des handicaps qui la pénalisent, joue un rôle essentiel pour la préservation de la qualité de l'eau, de l'air, des sols, de la biodiversité, etc. Elle est en capacité de répondre aux attentes sociétales.

Productrice d'aménités, l'agriculture de montagne doit être pleinement prise en compte dans la future PAC. Elle joue un rôle essentiel au plan économique, sociétal et environnemental. Elle est indispensable pour d'autres secteurs économiques (exemple tourisme) et pour les politiques d'aménagement du territoire.

Le renforcement de la PAC pour l'agriculture de montagne vis-à-vis des menaces qui pèsent sur elle se justifie aisément.